

Le bras armé des multinationales

Agroalimentaire, énergie, mutuelles, enseignement, vie privée, culture... il serait plus facile de nommer ce à quoi le projet de grand marché transatlantique ne s'attaquera pas. L'enjeu est bien de faire adopter une arme de destruction massive des réglementations qui empêchent les entreprises de conquérir de nouveaux marchés et de s'y assurer de juteux profits. Focus sur l'agroalimentaire, l'environnement et les services publics.



Le TTIP représente une menace grave pour le monde agricole. Il l'a bien compris et se mobilise fortement pour empêcher sa signature.

Hormones de croissance dans les viandes, résidus de pesticides et OGM dans les légumes, limitation des exigences d'étiquetage et de traçabilité, agriculture intensive, carcasses de poulet lavées au chlore... autant de produits qui pourraient se vendre demain dans nos grandes surfaces. Certains essayent de nous convaincre que l'Union européenne n'abandonnera pas ses règles dans le cadre des négociations pour le TTIP. Mais la pression des lobbys agroalimentaires est énorme.

Les OGM attendent !

Ainsi le Conseil national des producteurs de porc américains¹ considère que « L'Union européenne maintient un tableau d'obstacles sanitaires et phytosanitaires non fondés sur la science, qui restreignent les importations.(...) Les Etats-Unis sont les producteurs de porc ayant les coûts les plus bas du monde.(...) Ils s'opposent à tout accord qui n'aboutirait pas à l'élimination de toute taxe sur le porc.(...) Les producteurs de porc américains n'accepteront pas d'autre résultat que la levée de l'interdiction européenne de la ractopamine »². Ne croyons pas que l'ennemi vient des Etats-Unis. Il est aussi bien de chez nous. Du côté européen, les industriels regroupés au sein de

Business Europe dénoncent les « barrières qui affectent les exportations européennes vers les Etats-Unis, comme la loi américaine sur la sécurité alimentaire ». BIO³, l'association de l'industrie biotechnologique, dont fait partie Monsanto, recommande que le « gouffre qui se creuse entre la dérégulation des nouveaux produits biotechnologiques aux Etats-Unis et leur accueil en Europe » soit comblé. Ils espèrent notamment imposer enfin aux Européens leur « catalogue foisonnant de produits OGM en attente d'approbation et d'utilisation »⁴. Aux Etats-Unis, les OGM sont considérés comme « substantiellement équivalents aux non-OGM ».

Dans le secteur de l'agriculture, la suppression des barrières tarifaires (les droits de douane) auront déjà, seuls, un effet catastrophique. C'est un des secteurs où ils sont encore élevés entre les Etats-Unis et l'Europe. Pour Jacques Berthelot, agro-économiste, le TTIP « accélérerait le processus de concentration des exploitations pour maintenir une compétitivité minimale, réduirait drastiquement le nombre d'actifs agricoles, augmenterait fortement le chômage, la désertification des campagnes profondes, la dégradation de l'environnement et de la biodiversité et mettrait fin à l'objectif d'instaurer des circuits courts entre producteurs et consommateurs ».



© OccupyReno MediaCommittee



► Selon Geneviève Savigny, de la Coordination européenne du mouvement paysan La Via Campesina, *“l’objectif est clair : abaisser les réglementations en vigueur au profit des multinationales. La plupart des agriculteurs verront leurs revenus diminuer et de plus en plus de petits exploitants seront contraints de quitter leurs terres.*

La tentation du gaz de schiste

En termes d’impact pour l’environnement, rien que l’augmentation des flux de biens d’un côté à l’autre de l’océan accroîtra les émissions de CO₂. Ensuite,

les réglementations environnementales sont plus faibles aux Etats-Unis. Ils n’ont pas signé le Protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique ni la convention pour la biodiversité. En matière énergétique, ce qui est prévu va à l’opposé de toute transition. Tout est favorable au développement des énergies fossiles. L’article 35 du mandat de négociation de la Commission européenne stipule que *“les négociations devraient viser à assurer un environnement commercial ouvert, transparent et prévisible en matière énergétique et à garantir un accès sans restriction et durable aux matières premières”*. Concrètement, cela reviendrait à augmenter l’extraction de gaz de schiste aux Etats-Unis pour l’exporter et permettre son extraction en Europe. Le gaz de schiste est l’une des énergies fossiles les plus dévastatrices pour l’environnement, la santé et les communautés locales. Pour le Sierra Club, une grande organisation environnementaliste aux Etats-Unis, *« il en résulterait un accroissement sans précédent de la pression pour forer toujours plus à la recherche de pétrole et de gaz sur le sol américain »*. En même temps, les textes en discussion prévoient d’empêcher la relocalisation de la production énergétique, indispensable à toute transition, puisque les pays *« ne doivent pas adopter ni maintenir des mesures prévoyant des exigences de localité »*⁵. En Europe, Chevron veut *« la protection la plus complète possible pour atténuer le risque associé aux projets de grande échelle, à haut niveau de capital et de long terme (...) comme le développement de gaz de schiste »*. Les mesures de restrictions d’émission de CO₂ sont évidemment aussi dans le collimateur.

Du bon usage d’un tribunal d’arbitrage

Le TTIP prévoit d’intégrer un mécanisme qui existe déjà par ailleurs, pour régler les conflits d’intérêts entre Etats et entreprises. Mais, notons bien que seules ces dernières peuvent le saisir. Le mécanisme de règlement des différends (voir article en page 6) est une mesure essentielle à leurs yeux puisqu’elle permet aux entreprises d’attaquer juridiquement des législations *« afin d’obliger les gouvernements à ne pas porter atteinte à des attentes légitimes par rapport à leur investissement »*. Un exemple d’application dans le cas de l’énergie : l’entreprise énergétique Lone Pine Resources a porté plainte contre le Canada. Elle réclame 250 millions de dollars de dédommagement parce que la province du Québec a mis en place un moratoire sur la fracturation hydraulique. L’entreprise prétend que ce moratoire est une *« révocation arbitraire, capricieuse et illégale de [son] précieux droit d’extraire du pétrole et du gaz »*.

Voici trois autres exemples touchant aux politiques de santé :

- L’Australie a limité l’espace de la marque autorisé sur les paquets de cigarettes. Le géant du tabac Philip Morris a déposé plainte contre ce qu’il considère être une atteinte à sa propriété intellectuelle.
- Fin 2012, l’assureur néerlandais Achmea a reçu 22 millions d’euros de compensation du gouvernement slovaque pour avoir remis en cause la privatisation de la santé engagée par l’administration précédente, et demandé aux assureurs de santé d’opérer sans chercher de profits.⁶
- Au Canada, les tribunaux ont invalidé deux brevets détenus par le groupe pharmaceutique américain Eli Lilly. L’entreprise réclame 500 millions de dollars de dédommagements et le changement du système de brevets.

Santé et services publics dans l’œil du cyclone

Selon le président du Sommet mondial de la Santé (bien loin d’être une organisation de gauche), le TTIP limiterait la capacité des pays de réglementer en matière d’accès aux médicaments, de services de santé et de nutrition, de sécurité alimentaire et de politiques de tabac⁷. La libéralisation des services, développée plus loin dans cet article, conduira à la

marchandisation du secteur de la santé. Qu'advient-il de notre sécurité sociale si les mutualités de santé peuvent être dénoncées au nom de la concurrence déloyale par des compagnies d'assurance maladie, qui pratiquent des tarifs différents en fonction de l'état de santé des assurés ?

Les droits de propriété intellectuelle seraient l'une des seules choses qui augmenterait avec le TTIP (déjà prévue dans le Traité ACTA qui a été rejeté suite à des mobilisations). Evidemment puisqu'ils sont sources de profits pour les entreprises ! En matière de santé, cette mesure pourrait limiter la commercialisation des médicaments génériques attaqués par les firmes pharmaceutiques.

Services collectifs menacés

Le TTIP vise aussi à atteindre le plus haut niveau de libéralisation pour le commerce des services. Voilà trente ans que les entreprises s'efforcent d'enfoncer la porte ! Le mandat de négociation art 15 est clair : « *L'objectif des négociations sur le commerce des services sera de lier le niveau autonome existant de la libéralisation des deux parties au plus haut niveau de libéralisation tel qu'il existe dans les accords de libre-échange (ALE) existants, tout en cherchant à atteindre de nouveaux accès au marché en éliminant les obstacles d'accès au marché de longue date restants, reconnaissant le caractère sensible de certains secteurs* ». Les « *obstacles d'accès au marché de longue date* » est une formule poétique pour parler des services publics. Libéraliser, c'est limiter toute intervention publique. Réguler les prix est une intervention contraire au libre marché. Au plus fort de la crise en Argentine en 2001, le gouvernement a gelé les prix de l'électricité et de l'eau pour que la population puisse encore s'approvisionner. Résultat : l'Argentine a été la

cible de 40 poursuites par des entreprises privées et elle a dû payer 912 millions de dollars !

Pour accélérer la libéralisation, il s'agira d'utiliser la clause de traitement national de l'OMC⁸. Selon ce principe du commerce mondial, les entreprises doivent être traitées de la même manière, peu importe leurs origines. Ce serait bien de l'appliquer aux personnes dans le cadre de la lutte contre le racisme mais pour les services, s'agit-il d'un progrès social ? Cela signifie que si une autorité subventionne une école ou un hôpital public ou non marchand local, elle sera tenue de soutenir avec les mêmes montants toute école ou clinique privée étrangère. Sont notamment nommés dans les discussions : les services de santé, les universités et écoles, l'approvisionnement en eau, le traitement des déchets, les centrales électriques et les transports.

Si les Etats doivent se plier à ce principe, ils ne pourront tout simplement plus financer les services publics et non marchands qui, en bout de course, finiront par être privatisés. C'est bien là où les industriels les attendent !

Myriam Djegham,

MOC Bruxelles, membre de l'Alliance D19-20

1 National Pork Producers Council, NPPC.

2 La ractopamine est un additif nuisible tant pour l'animal que pour le consommateur de sa viande. Il est interdit dans 160 pays mais pas aux Etats-Unis.

3 Biotechnology Industry Organization.

4 Lori M. Wallach, Le Monde diplomatique, novembre 2013.

5 Maxime Combes, Attac France. Voir notamment

https://france.attac.org/IMG/pdf/fiche_ttip_climat_energie.pdf

6 "Une déclaration transatlantique des droits des entreprises", brochure de S2B, CEO, TNI, aitec, Attac, octobre 2013.

7 Cité par Euractiv en octobre 2010.

8 Organisation Mondiale du Commerce.

Karel De Gucht,
Commissaire européen,
à la conférence sur le TTIP
organisée par
British American Business
à Londres.



© Union européenne